

N°15

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le quatorze février, à dix-neuf heures seize, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le huit février, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mériem
BACON Jean-François
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa
CHAUVET Claude
DA SILVA Elodie jusque 00h00
BASTARAUD Sébastien
MABCHOUR Najat à partir de 19h24

YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge à partir de 19h30
ROUSSEL Danièle
BOITTE Gilles
BATUAMBA Ivette
VELTHUIS Asaï's
CEPRANI Eric
PRUNIER Gérald
CHERIGUENE Abdelouaheb
PEDRAZO Jennifer
LARDIC Stéphane
WAVELET Manuel
GAUTHIER Raymond à partir de 19h42

CAMARA Mariama
LOUJAHDI Brahim
MOILIME Hassanata
BAILLON Jean-François jusqu'à 23h50
BRAIHIM Marwa à partir de 19h27
CAMARA N'Na Fanta
GEFFROY Philippe
AGUIREBENGOA Carole
HAMDAOUI Naïma
CORDIN Olivier
SAKI Mireille
JOUS Sullivan jusqu'à 23h08

Excusés ayant donné procuration

LIBERT Amaud
RATNATHURAI Ziromi
PERRAN Dominick
ETIENNE Walnex
ARAB Dalila
KOUYATE Hawa
BOREL YERETAN Stéphanie
JOUS Sullivan
PEDRAZO Jennifer
BAILLON Jean-François
DA SILVA Elodie

donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 23h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 23h08 à
donne procuration à partir de 23h50 à
donne procuration à partir de 23h50 à
donne procuration à partir de 00h00 à

CORDIN Olivier
JACQUART Ludovic
HAMDAOUI Naïma
CAMARA N'Na Fanta
BAILLON Jean-François
CAMARA Mariama
AGUIREBENGOA Carole
SAKI Mireille
CHANTRELLE Laurent
GAUTHIER Raymond
BASTARAUD Sébastien

Excusés et absents

Mme Arab, à partir de 23h50

Madame Velthuis est désignée secrétaire de séance

Matière : Finances
Service émetteur : Direction générale

Objet : Attribution de subventions au secteur associatif au titre de l'exercice 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2121-7 à L 2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, l'article L2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée ;

VU les demandes de subventions présentées par le secteur associatif sevranaise

CONSIDÉRANT que les associations interviennent dans les domaines les plus divers (culture, sport, jeunesse, loisirs, économie, etc...) et les plus proches des préoccupations et des besoins de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'aider et de maintenir sur le territoire communal un réseau d'acteurs riches en initiatives locales ;

Après avoir entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopté par 44 voix Unanimité
Présents ou représentés 44 voix
Exprimés 44 voix
Pour 44 voix
Contre
Abstention
NPPV

Article 1 : Décide de subventionner au titre de l'année 2023 les associations locales susnommées :

Associations locales	Subvention 2022	Proposition subvention 2023
AACS - Association amicale Comores Sevrans	700 €	700 €
ADESS - Association défendre ensemble Sevrans Sud	500 €	500 €
Amicale des locataires du Marais	500 €	500 €
AJCSDF - Association des jeunes de la commune de Séro Diamanou en France	300 €	300 €
AIT - Association des indiens des trois villes - Sevrans, Villepinte, Tremblay	1 000 €	1 500 €
Amis du parc forestier de la Poudrerie	1 000 €	1 000 €
APS - Association le Palmier de Sevrans	1 000 €	3 000 €
ARAC - Association républicaine des anciens combattants	500 €	500 €
ASDEC – Association sevranaise pour le développement économique et commercial	6 000 €	6 000 €
Association Solidarité Amitié	800 €	800 €
ASVVVF - Association Sevrans ville verte ville fleurie	1 600 €	1 200 €
Chérichats	Pas demandée	200 €
CCFD - Comité catholique contre la faim – Terre solidaire	200 €	200 €
Comité du chat, école du chat libre de René Muret	200 €	200 €
Croix Bleue des Arméniens de France - section Sevrans Livry	0 €	200 €
Croix rouge française - comité local Sevrans, Villepinte, Tremblay	5 500 €	6 000 €
Cross Training Family	Pas demandée	2 000 €

Darktraining	1 500 €	2 000 €
Diapason	Pas demandée	300 €
Divers Cités Culture	5 000 €	5 000 €
Espoir de femmes	Pas demandée	2 000 €
Espoir et avenir	500 €	3 500 €
Espoir Solidarité Amitié	Pas demandée	200 €
Félis Cité	200 €	200 €
FNACA - Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie	1 200 €	1 500 €
Félis Cité	200 €	200 €
GAIS – Groupe des artistes indépendants sevransais	300 €	300 €
Le Temps libre des sablons	300 €	400 €
Les Amis des enfants et de la jeunesse de Sevrans	0 €	200 €
Les Artistes du parc forestier	300 €	300 €
Mission Alpha	Pas demandée	4 500 €
Modan Do Blé	1 000 €	1000 €
Musique et Chœurs à Sevrans	1 100 €	1 100 €
PAS - Prévenir aider s'entendre	400 €	400 €
Pépita Productions	Pas demandée	750 €
Petits frères des pauvres	Pas demandée	500 €
Potenti'elles Cité	2 200 €	2 200 €
Radio club de Sevrans - F5KKD	800 €	500 €
Renaissance	Pas demandée	2 800 €
Rougemont Solidarité	2 500 €	5 000 €
Secours populaire français - Comité de Sevrans	3 000 €	3 000 €
SHVS - Société de l'histoire et de la vie à Sevrans	1 500 €	1 500 €
SNEMM - 731ème section de la société nationale d'entraide de la médaille militaire	300 €	300 €
Souvenir français, comité de Sevrans	Pas demandée	450 €
Sunshine stop violences faites aux femmes	1 500 €	1 500 €
UNC - Union nationale des combattants - Section locale 121 ème section Sevrans	300 €	300 €
UNRPA - Union nationale des retraités et des personnes âgées - section de Sevrans	3 000 €	4 500 €

Article 2 : Décide de subventionner au titre de l'année 2023 les associations départementales susnommées :

Associations départementales	Subvention 2022	Proposition subvention 2023
AMDT 93 - Amicale des médaillés et décorés du travail de la Seine-Saint-Denis	200 €	200 €
Les amis de la gendarmerie - Comité de Seine-Saint-Denis	200 €	300 €
Les restaurants du coeurs et les relais du coeur de la Seine-Saint-Denis	3 500 €	3 500 €
Secours catholique – Caritas France – délégation de Seine-Saint-Denis	300 €	1 000 €

Article 3 : Décide de subventionner au titre de l'année 2023 les associations nationales susnommées :

Associations départementales	Subvention 2022	Proposition subvention 2023
Amicale de Chateaubriant - Voves - Rouillé - Aincourt	500 €	500 €

Article 4 : Dit que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours

Article 5 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions :

Article 6 : La présente délibération :

- sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télérecours Citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée : à M. le Préfet de Seine-Saint-Denis
à M. le Comptable public

Notification en sera faite aux Présidents des associations.



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental**

Stéphane Blanchet

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 21 FEV. 2023

Publié le : 21 FEV. 2023